

Les signes d'alerte

Sur l'individu :

- Démotivation
- Erreurs
- Arrêts Maladies
- Déconcentration
- Baisse de la productivité
- Turn-Over
- Mauvaise qualité de travail

Sur l'entreprise :

- Coûts sociaux
- Coûts économiques
- Coûts humains

Les symptômes observés

Troubles émotionnels : Agressivité, anxiété, fatigue, tristesse, excitation, irritabilité...

Troubles intellectuels : Difficultés de concentration, troubles de mémorisation, difficultés à prendre des initiatives...

Troubles comportementaux : Consommation abusive de médicaments, d'alcool, troubles alimentaires, isolement, repli sur soi...

Troubles physiques : Douleurs musculaires, abdominales, migraines, troubles du sommeil, respiratoires...

Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur www.aist-beziers.org pour découvrir les ateliers de prévention selon la programmation annuelle et les modules de e-learning.

Pour accéder à plus d'informations, de formations et d'outils pédagogiques, découvrez les sites de la Carsat (www.carsat-lr.fr), de l'INRS (www.INRS.fr), de l'Anact (www.anact.fr), et celui de la Direccte (www.dirrecte.gouv.fr).

Gardons le contact

Pour tout conseil concernant votre santé au travail, vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail ou à l'infirmière en santé au travail sur l'un de nos sites de l'Ouest Hérault.



Siège social

79, avenue Georges Clémenceau
BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. 04 67 09 27 70
Fax 04 67 09 27 79

Béziers Ouest

1, rue des Anciennes Carrières
3CA - ZAE Cantegals
34440 Colombiers
Tél. : 04 67 35 83 40

Béziers Est

19, avenue Jean Foucault
ZI - BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 09 29 46

Agde

Centre Médical Vitalis
2, rue Dr. Schweitzer
Route de Rochelongue
34300 Agde
Tél. : 04 67 01 69 50

Bédarieux

PRAE Cavallé Coll
14, rue Aristide Cavallé Coll
34600 Bédarieux
Tél. : 04 48 44 01 50

Pézenas

Immeuble Espace Laser
Boulevard Paul Vidal de Lablache
34120 Pézenas

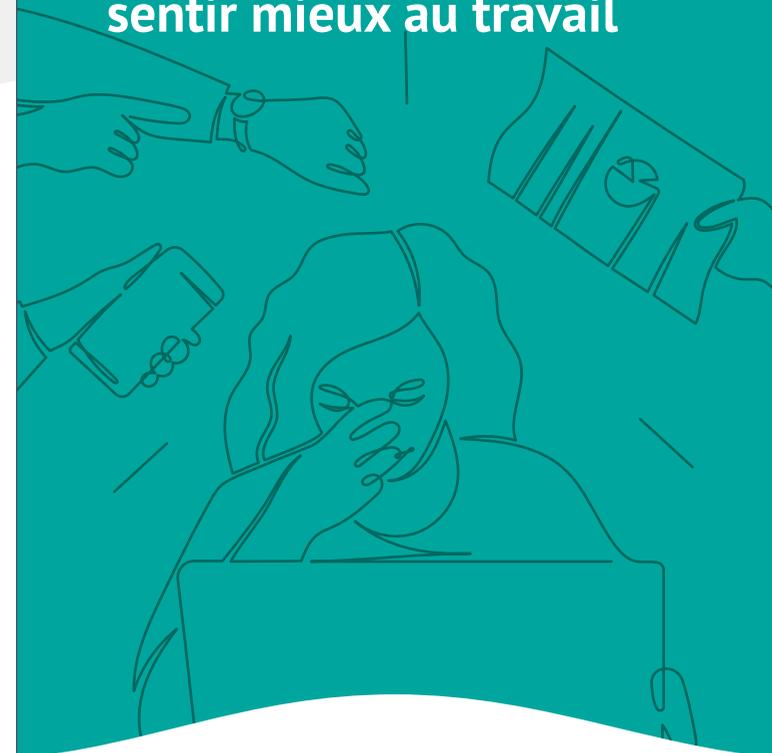
www.aist-beziers.org

AIST.
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

Association Interprofessionnelle Santé Travail
Béziers Cœur d'Hérault

Risques psychosociaux

Mieux s'informer pour se sentir mieux au travail



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Studio Asensò - Impression : Combes & Hund Béziers

AIST.
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

Les risques psychosociaux, que sont-ils ?



Définition :

En fait, les risques psychosociaux recouvrent les situations de travail où surviennent du stress, des violences internes et externes. Ce sont des risques induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation du travail.

Sources : Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, en 2002.

La réglementation :

La prévention des risques psychosociaux en entreprise s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques professionnels : l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il veille à l'adaptation des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes (art. L4121-1- du code du travail). Les risques psychosociaux sont des risques professionnels intégrés au document unique d'évaluation de risques professionnels.

Que faire pour les démasquer ?

S'informer et informer les collaborateurs sur les risques psychosociaux et les inclure dans la démarche de prévention des risques professionnels :

1 La préparation

- Impliquer les acteurs de l'entreprise
- Mettre en place un groupe de pilotage
- Mobiliser des données quantitatives
- Définir les unités de travail

2 L'évaluation

- Analyser les conditions d'exposition aux facteurs de risques dans le cadre d'une démarche collective
- Transcrire l'évaluation dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

3 Définition d'un plan d'action

- Définir des actions d'amélioration aux regards des situations précises de travail dans le but de réduire les contraintes et de renforcer les facteurs de protection
- Reporter les actions dans le plan d'actions du DUERP

4 Mise en œuvre du plan d'action

- Réaliser les différentes actions prévues durant l'année et interroger les actions non réalisées

5 La réévaluation

- Effectuer un suivi des indicateurs
- Réévaluer l'exposition des salariés aux facteurs de risque
- Actualiser le DU et son plan d'action

L'AIST est là pour vous aider, alors ...

... sollicitez notre aide pour des informations, des conseils et un accompagnement personnalisé.

Avec qui ?

- La direction
- Le Comité Social de l'Entreprise
- La constitution d'un groupe de travail interne
- Le soutien d'intervenants externes (AIST, Carsat, Intervenants en Prévention des Risques Professionnels)

Comment les évaluer ?

Inventorier dans les unités de travail, les facteurs suivants :

- L'intensité et la complexité du travail
- Les horaires du travail
- Les exigences émotionnelles
- L'autonomie
- Les rapports sociaux dégradés
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de l'emploi et du travail

Transcrire l'évaluation dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Comment procéder ?

- Participer à des ateliers de prévention organisés par l'AIST et inclus dans votre cotisation
- Former les managers et ou des référents
- Evaluer les facteurs de risques
- Élaborer un plan d'action
- Suivre l'évolution du plan d'action